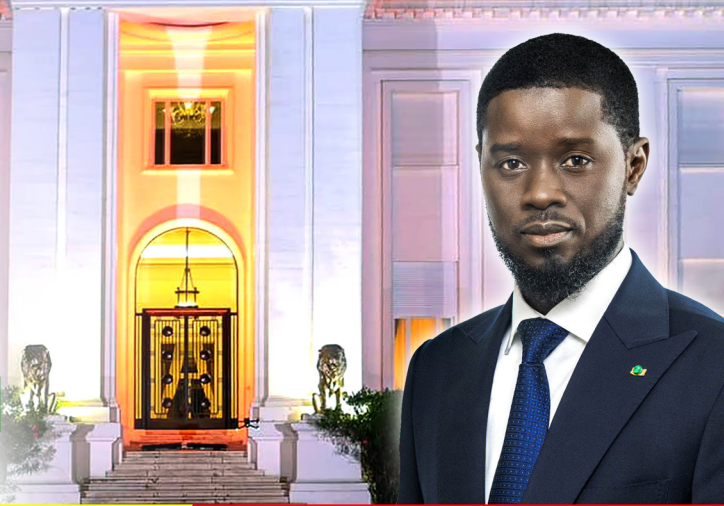




COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres N°14

MERCREDI 29 AVRIL 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 29 avril 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

ESPRIT DU DIALOGUE NATIONAL

Le Président de la République, à l'entame de sa communication, indique qu'après examen et relecture inclusive des recommandations consensuelles issues des deux (02) dialogues sur la réforme et la modernisation de la justice et le système politique, tenus en 2024 et 2025, il a décidé de renforcer le caractère inclusif du processus. A cet effet, il a fait partager avec les citoyens, les projets de textes y afférents, à un mois de la date du 28 mai instituée Journée du Dialogue national.

Il fait observer que cette journée constitue une date majeure de l'agenda républicain et que le dialogue, principe directeur du fonctionnement de notre démocratie, est un facteur clé de gestion inclusive et d'efficacité des pouvoirs publics.

Ces textes visent la modernisation de la gouvernance publique et du fonctionnement de la Justice et le renforcement du système électoral et démocratique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION DE KOLDA

Abordant sa tournée économique effectuée du 23 au 25 avril 2026, dans la Région de Kolda, le Chef de l'Etat remercie les populations des départements de Kolda, Vélingara et Médina Yoro Foulah, les autorités administratives déconcentrées, les élus, acteurs territoriaux, notabilités religieuses et coutumières pour leur accueil chaleureux et leur mobilisation remarquable ayant permis un bon déroulement de cette visite de travail.

Après avoir rappelé l'importance d'accélérer l'exécution de tous les projets et actions de l'Etat prévus dans la Région de Kolda, le Président de la République demande au Gouvernement de consolider sa vocation agricole et industrielle. A cet effet, il invite à une collaboration étroite avec les producteurs et les acteurs économiques des filières cotonnière et arachidière ainsi qu'à l'augmentation des aménagements hydroagricoles du bassin de l'Anambé, pour accentuer la production rizicole. Dans cette dynamique, il demande au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage de définir de nouvelles lettres de mission pour la SODAGRI et la SODEFITEX, dans le cadre de la refondation de la politique agricole.



En outre, le Président de la République indique au Gouvernement la nécessité d'accélérer la réhabilitation de l'Aéroport de Kolda, ainsi que la mise en œuvre des projets routiers et de désenclavement.

Il demande d'engager un vaste programme de réalisation d'infrastructures scolaires pour soutenir la qualité du système éducatif, d'améliorer la fonctionnalité du système sanitaire et de veiller à la préservation des écosystèmes et du patrimoine forestier de la région.

Enfin, le Chef de l'Etat donne instruction au Premier Ministre de veiller au fonctionnement optimal des services publics et au renforcement du patrimoine bâti de l'Etat dans la région.

85ÈME ÉDITION DU DAAKA DE MÉDINA GOUNASS

Le Chef de l'Etat annonce qu'il s'est rendu, le 25 avril 2026, à Médina Gounass pour participer à la 85ème édition de la retraite spirituelle du Daaka. Il remercie et félicite le Khalife Thierno Amadou Tidiane BA et l'ensemble des fidèles, pour l'accueil, les prières formulées et le bon déroulement du Daaka. Il félicite, également, le Gouvernement pour toutes les dispositions logistiques et sécuritaires prises en vue d'assurer le succès de la retraite spirituelle d'envergure internationale.

ANCRAGE DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Le Président de la République rappelle qu'il a présidé, le 18 avril 2026, la cérémonie d'ouverture de la 7ème Conférence des Ambassadeurs, Consuls généraux et Consuls du Sénégal, placée sous le thème : « la diplomatie sénégalaise et le renouveau de la coopération internationale : principes et modes d'action ».

Il félicite le Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le Secrétaire d'Etat aux Sénégalais de l'Extérieur, les Ambassadeurs, Consuls généraux et Consuls du Sénégal, les personnels du Ministère des Affaires étrangères, pour leur professionnalisme, la qualité de l'organisation et le succès de la Conférence.

Le Chef de l'Etat demande de veiller au renforcement permanent du bon voisinage, de l'intégration africaine, du multilatéralisme, de la promotion économique et du rayonnement international du pays, et d'accompagner la mise en œuvre optimale de la Vision « Sénégal 2050 », à travers l'ancrage systématique d'une véritable diplomatie économique. Il a indiqué la nouvelle orientation de notre politique étrangère, centrée sur : (i) la promotion de l'attractivité du Sénégal ; (ii) la mobilisation pragmatique de financements bilatéraux et multilatéraux avantageux ; (iii) et le développement de partenariats stratégiques.

Dans cette dynamique, il donne instruction au Ministre des Affaires étrangères, au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération et au Ministre des Finances et du Budget, de proposer, avant la fin du mois de juin 2026, une nouvelle Stratégie de Coopération internationale et de Partenariats, avant de demander au Premier Ministre de renforcer les ressources humaines, budgétaires et financières du Ministère des Affaires étrangères et des missions diplomatiques, destinées à la promotion économique du Sénégal.

Le Chef de l'Etat insiste sur l'encadrement, l'assistance administrative et sociale à nos compatriotes de la Diaspora, en ce qui concerne l'établissement de cartes nationales d'identité et des passeports et l'urgence de déployer le programme spécial d'accompagnement des initiatives,



projets et investissements des Sénégalais à l'Extérieur.

Enfin, il demande au Premier Ministre, au Ministre des Affaires étrangères et au Ministre des Finances et du Budget de travailler sur un Programme quinquennal de modernisation du réseau diplomatique et consulaire, orienté vers l'amélioration des conditions de travail et de représentation du Sénégal, ainsi que la promotion de la culture de résultats dans la mise en œuvre de la politique étrangère.

REPOSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU FORUM INTERNATIONAL DE DAKAR SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

Le Chef de l'Etat annonce qu'il a présidé, le 20 avril 2026, la cérémonie d'ouverture de la 10ème édition du Forum international de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique sur le thème : « L'Afrique face aux défis de stabilité, d'intégration et de souveraineté : quelles solutions durables ». Il remercie Son Excellence Mohammed Ould Cheikh El Ghazouani, Président de la République Islamique de Mauritanie, Monsieur Julius Maada BIO, Président de la République de Sierra Léone, Président en exercice de la CEDEAO, l'ensemble des délégations étrangères et des participants pour leur présence et leur contribution à la réussite de cette rencontre majeure sur la paix et la sécurité dans le Continent.

Réitérant l'importance stratégique de ce rendez-vous continental dans l'agenda des conférences internationales sur la diplomatie, la paix et la sécurité, le Chef de l'Etat demande au Ministre des Affaires étrangères de valoriser les résultats du Forum de Dakar dans les stratégies de promotion de la sécurité, de la paix, de la stabilité, de l'intégration et du développement durable au niveau sous-régional et à l'échelle continentale.

CONNAISSANCE ET MAITRISE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DU SÉNÉGAL

Le Président de la République, après avoir rappelé que la connaissance de notre culture et la valorisation de notre patrimoine historique, demeurent des priorités du projet pour un Sénégal souverain, juste et prospère, demande au Ministre en charge de la Culture et au Secrétaire d'Etat chargé du Patrimoine historique, de prendre toutes les dispositions et mesures requises, en vue d'accentuer le soutien logistique et financier de l'Etat pour la publication rapide des ouvrages déjà finalisés sur l'Histoire générale du Sénégal. Il félicite les membres de la Coordination générale, les universitaires, les chercheurs et auteurs qui ont contribué à la vulgarisation et à la parfaite maîtrise des figures et faits qui ont marqué l'histoire de notre pays, des origines à nos jours.

Enfin, il demande au Ministre de l'Education nationale et au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de vulgariser, dans les programmes scolaires et universitaires, l'Histoire générale du Sénégal et de l'Afrique.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUIVI DE L'INTÉGRATION, DE LA COOPÉRATION ET DES PARTENARIATS

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il a reçu, le 27 avril 2026, le Rapport 2025 sur l'état du Dialogue social. Il a présidé, le 28 avril 2026, la séance inaugurale du Conseil stratégique de l'Initiative présidentielle SunuChampions. Il annonce qu'il recevra, le vendredi 1er mai 2026, en présence des membres du Gouvernement, les cahiers des doléances des centrales syndicales.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

PROBLÉMATIQUE DE LA NUTRITION

Le Premier Ministre a souligné l'importance que le Gouvernement accorde à tous les secteurs ayant un lien direct avec le développement humain et, en particulier, ceux de l'Éducation, de la Santé et de l'Agriculture, intimement liées à la Nutrition. Il a indiqué que le coût économique annuel total de la sous-nutrition au Sénégal est évalué à 856 millions de dollars, soit l'équivalent de 3,2% du revenu national brut.

Il a souligné les efforts du Gouvernement en la matière. Ainsi, en termes de gouvernance, la Cellule de Lutte contre la Malnutrition a été créée et est devenue le Conseil national de Développement de la Nutrition (CNDN) en 2020, sous la tutelle du Premier Ministre. De même, l'Etat du Sénégal a adopté la Politique nationale de Développement de la Nutrition (PNDN), actuellement opérationnalisée à travers le Plan stratégique multisectoriel de la Nutrition (PSMN 2024-2028). Le Premier Ministre a aussi évoqué l'engagement du Sénégal dans plusieurs initiatives multilatérales et multisectorielles en faveur de la nutrition : Mouvement Scaling Up Nutrition, Initiative Nutrition for Growth (N4G), Objectifs de Développement Durable, Agenda 2063 de l'Union Africaine et Pacte mondial sur l'Intégration de la Nutrition.

S'agissant du financement, le Premier Ministre a rappelé, entre autres, la progression significative de la contribution de l'État, passée du simple au quintuple, le développement de partenariat avec Global Financing Facility (GFF), ainsi que l'opérationnalisation en cours, avec le Ministère des Finances et du Budget, d'un outil de marquage budgétaire consistant à introduire une traçabilité des dépenses relatives à la nutrition dans tous les secteurs. Il a présenté les résultats obtenus, tout en rappelant la persistance des défis comme le retard de croissance des enfants de 0 à 5 ans estimé à 17%, la prévalence du Kwashiorkor qui est de 10%, la prévalence du surpoids et de l'obésité globale chez les enfants et les adolescents, ainsi que l'augmentation à 22% de la population présentant une obésité abdominale en particulier chez la femme.

Le Premier Ministre a demandé d'améliorer la gouvernance du sous-secteur dont le mécanisme de financement, structurellement vulnérable, est marqué par la faiblesse de la coordination et de la synergie d'actions entre secteurs, le déphasage de la politique nationale de développement de la nutrition avec les orientations de l'Agenda national de Transformation, la faible implication des collectivités territoriales et l'inexistence d'un système d'information autonome.

A cet égard, il a demandé au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en rapport avec les parties concernées, de prendre les dispositions nécessaires pour :

- l'actualisation de la Politique nationale de Développement de la Nutrition et la révision du Plan stratégique multisectoriel de la Nutrition (PSMN 2024-2028), en conformité avec les axes structurants du Masterplan 2025–2034 ;
- la mise en place, avant la fin de l'année 2026, d'une plateforme digitale intégrée de gestion de données multisectorielles ;



- la mise en œuvre d'une stratégie d'information, de communication, de sensibilisation et d'éducation à la nutrition avec une meilleure prise en compte de la nutrition dans les curricula d'enseignement, de formation et dans la Recherche appliquée.

En outre, il a exhorté les ministres concernés à accorder un niveau élevé de priorité à la mise en œuvre de plans d'actions sectoriels nutrition.

SUIVI DES PROJETS ET ACCORDS

Le Premier Ministre a insisté sur les diligences qui requièrent un suivi soutenu dans le souci d'assurer un pilotage rigoureux et cohérent de l'action gouvernementale. Dans ce cadre, il a abordé la question de la finalisation des infrastructures sanitaires prioritaires et des projets de souveraineté pharmaceutique, en présentant l'état d'avancement de quatre (04) projets prioritaires du secteur de la santé, représentant un investissement public cumulé de près de 310 milliards de FCFA. Il en ressort que les travaux de l'Hôpital Seydi El Hadji Malick SY de Tivaouane, d'un coût de 46 milliards de FCFA, sont dans un état d'avancement de 95 %. De même, le Projet de Reconstruction de l'Hôpital Aristide Le Dantec – PRHAD, dont le coût s'élève à 92,5 milliards de FCFA, est à un niveau d'avancement de 60 %. Le Premier Ministre a également partagé l'état d'avancement de deux (02) Projets de souveraineté pharmaceutique de l'Institut Pasteur de Dakar. Ainsi, le Projet AFRICAMARIL, d'un coût de 21,5 milliards de FCFA, est à un niveau d'avancement de 80 %, alors que le Projet MADIBA estimé à 145,4 milliards de FCFA, est à 48% d'avancement.

Au regard de l'urgence et de l'impact stratégique de ces projets et pour accélérer leur finalisation, le Premier Ministre a donné les instructions nécessaires au Ministre des Finances et du Budget, au Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération et au Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique.

MISE EN EXPLOITATION DU PORT MINÉRALIER ET VRAQUIER DE BARGNY SENDOU

Le Premier Ministre a rappelé que le Port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou (PMVB), projet stratégique de l'État du Sénégal développé par Senegal Minergy Port (SMP), est destiné à traiter les importations et exportations de produits miniers, pétroliers et céréaliers, et à désengorger durablement le Port autonome de Dakar. L'état d'avancement des travaux a atteint près de 90 %. Toutefois, la mise en exploitation reste conditionnée par la résolution de la question de l'alimentation en eau potable. A cet effet, le Premier Ministre a demandé au Ministre des Infrastructures, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre chargé de l'Hydraulique, d'obtenir l'engagement ferme de Senegal Minergy Port pour la mise en place du dispositif de stockage permettant la solution transitoire, et d'assurer le suivi rapproché de la mise en œuvre. Il a donné instruction, en outre, au Ministre des Finances et du Budget de procéder à l'inscription, dans la loi de finances rectificative 2026, des crédits nécessaires au financement de la solution définitive d'alimentation en eau potable, à hauteur de 8 milliards de FCFA, conformément aux préconisations techniques de la SONES.



ACCÉLÉRATION DE LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique en faveur d'une administration plus efficace, plus accessible et orientée vers les usagers, le Premier Ministre a demandé au Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique, en relation avec les ministres concernés, de lui soumettre, avant la fin du mois de mai 2026, un plan de déploiement progressif des principales démarches administratives sur la plateforme nationale de services en ligne.

Ce plan devra être assorti d'un calendrier de mise en œuvre et portera, en premier lieu, sur la délivrance des extraits d'état civil, les démarches en vue de l'obtention du permis de conduire, ainsi que sur toute autre formalité à fort impact pour les citoyens et les entreprises.

MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE STABILITÉ SOCIALE

Le Premier Ministre a salué la signature du Pacte de Stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable, intervenue avec le Patronat et les Centrales syndicales, ainsi que les avancées enregistrées dans la régularisation exceptionnelle des situations administratives et statutaires dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé. Il a demandé à l'ensemble des ministres concernés de veiller à la mise en œuvre diligente et rigoureuse des engagements pris par le Gouvernement, dans le respect des échéances arrêtées et dans un esprit de responsabilité collective au service de la paix sociale.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- Le Ministre de la Justice a fait une communication sur le système numérique de la justice et l'interconnexion avec le Guichet unique national e-Sénégal.
- Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public a fait une communication sur la situation du dialogue social et du climat social.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les amendements à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), adopté le 17 juillet 1998 ;
- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Charte constitutive de l'Organisation mondiale de l'Eau, signée le 28 mai 2025 à Riyad (Arabie Saoudite) ;
- le projet de loi modifiant la loi n°2016-09 du 14 mars 2016 instituant une carte d'identité biométrique CEDEAO.



AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique :

• **Madame Marie Seynabou NDAO**, Inspecteur de l'Animation, matricule de solde n° 670 106/H, précédemment Chef de la Division des Ressources humaines à la Direction générale des élections, est nommée Directeur des Ressources humaines et des Finances à la Direction générale des Elections, en remplacement de Monsieur Omar COULIBALY, appelé à d'autres fonctions.

• **Monsieur Modou Bassirou NDAO**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 625 108/Z, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Dioulacolon, Département de Kolda, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ngothie, Département de Kaolack, en remplacement de Monsieur Bassirou DIA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

• **Monsieur Amadou BA**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 625 089/H, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndorna, Département de Médina Yoro Foulah, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Sagatta Djoloff, Département de Linguère, en remplacement de Monsieur Ousmane SANE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

• **Monsieur Abdoulaye KHARMA**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 603 529/C, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndame, Département de Mbacké, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Sangalkam, Département de Rufisque, en remplacement de Monsieur Mamadou DIOUF, appelé à d'autres fonctions ;

• **Monsieur Mamadou DIOUF**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n°515 942/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Sangalkam, Département de Rufisque, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Sam-Notaire, Département de Guédiawaye, en remplacement de Monsieur Cheikh GNINGUE, appelé à d'autres fonctions ;

• **Monsieur Cheikh GNINGUE**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n°634 443/D, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Sam-Notaire, Département de Guédiawaye, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Thiès-Sud, Département de Thiès, en remplacement de Monsieur Diokel Ngor NGOM, appelé à d'autres fonctions ;

• **Monsieur Diokel Ngor NGOM**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 620 357/A, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Thiès-Sud, Département de Thiès, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Fissel, Département de Mbour, en remplacement de Madame Awa BOCOUM, appelée à d'autres fonctions ;

• **Madame Awa BOCOUM**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 616 908/F, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Fissel, Département de Mbour, est nommée Sous-préfet de l'Arrondissement de Ngoye, Département de Bambey, en remplacement de Madame Coumba Sall WADE, appelée à d'autres fonctions ;

• **Monsieur Djidiack KITAL**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 516 231/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Koumbal, Département de Kaolack, est



nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndam, Département de Mbacké, en remplacement de Monsieur Abdoulaye KHARMA, appelé à d'autres fonctions ;

- **Monsieur Mamadou SY**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 519 435/G, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Gamadji Saré, Département de Podor, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Keur Mboucki, Département de Birkelane, poste vacant ;

- **Monsieur Oumar Mamadou SOW**, Instituteur, matricule de solde n° 602 413/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Moudéry, Département de Bakel, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Gamadji Saré, Département de Podor, en remplacement de Monsieur Mamadou SY, appelé à d'autres fonctions ;

- **Monsieur Mouhamadou WADE**, Instituteur, matricule de solde n° 511 215/A, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Mérina Dakhar, Département de Tivaouane, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Moudéry, Département de Bakel, en remplacement de Monsieur Oumar Mamadou SOW, appelé à d'autres fonctions ;

- **Monsieur Mamoudou DEME**, Educateur spécialisé, matricule de solde n° 611 241/G, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Dakatély, Département de Salémata, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ouadiour, Département de Gossas, en remplacement de Monsieur Ibrahima NDIAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- **Monsieur Mamadou Moustapha SY**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 653 407/G, précédemment Chef de la Division de la Modernisation de l'Action territoriale à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Koumbal, Département de Kaolack, en remplacement de Monsieur Djidiack KITAL, appelé à d'autres fonctions ;

- **Monsieur Henry Ndiagne GUEYE**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 681 461/Z, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Fatick, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Dioulacolon, Département de Kolda, en remplacement de Monsieur Modou Bassirou NDAO, appelé à d'autres fonctions ;

- **Monsieur Omar Sarr DIOP**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 638 488/G, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Thiès, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndorna, Département de Médina Yoro Foulah, en remplacement de Monsieur Amadou BA, appelé à d'autres fonctions ;

- **Monsieur Abdou Aziz MBODJ**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 696 209/H, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Kanel, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Bandafassi, Département de Kédougou, en remplacement de Monsieur Youssou FAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- **Monsieur Papa Abdoulaye MBAYE**, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 696 208/G, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Kédougou, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Dakatély, Département de Salémata, en remplacement de Monsieur Mamoudou DEME, appelé à d'autres fonctions ;

- **Monsieur Anaby Moussa TOURE**, Instituteur, matricule de solde n° 612 954/A,



précédemment Adjoint au Préfet du Département de Bounkiling, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Darou Minam 2, Département de Malem Hodar, en remplacement de Monsieur Mouhamadou Samba BOUSSO, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- **Madame Maïmouna BALDE**, Institutrice, matricule de solde n° 634 426/A, précédemment Adjointe au Préfet du Département de Koungheul, est nommée Sous-préfet de l'Arrondissement de Mérina Dakhar, Département de Tivaouane, en remplacement de Monsieur Mouhamadou WADE, appelé à d'autres fonctions.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

- **Monsieur Leroux DRAME**, Administrateur civil, matricule de solde n° 518.696/I, précédemment Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, est nommé Secrétaire général au Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, en remplacement de Monsieur Serigne MBAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au titre du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires

- **Monsieur El hadji Mamadou GUEYE**, Architecte, Directeur de l'Architecture au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de l'Ordre des Architectes du Sénégal, en remplacement de Madame Catherine Marie Thérèse Faye DIOP, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au titre du Ministère de l'Industrie et du Commerce :

- **Madame Mame Madeleine DIOP**, Titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur en Génie des procédés industriels, est nommée Secrétaire général de l'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels (APROSI), au Ministère de l'Industrie et du Commerce, en remplacement de Monsieur Bohoum SOW, appelé à d'autres fonctions.

Au titre du Ministère des Infrastructures :

- **Monsieur Mouhamadou Fallilou DIOUM**, Ingénieur statisticien économiste, est nommé Directeur des Statistiques et des Systèmes d'Information au Ministère des Infrastructures.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement